

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 05/666 DU 7/5/85
portant nomination de Monsieur NZIHOU Gaston
en qualité de Directeur du Contrôle et de
l'Orientation au Ministère de l'Agriculture
et de l'Élevage.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le Décret 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur NZIHOU Gaston est nommé Directeur du Contrôle et de l'Orientation au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

ARTICLE 2.- Monsieur NZIHOU Gaston percevra les indemnités de fonction conformément à la réglementation en vigueur.

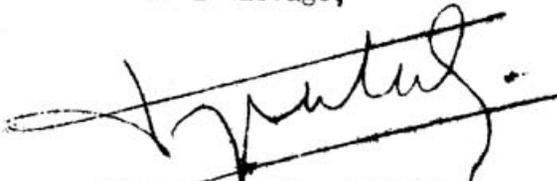
..../..

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui abroge toute disposition antérieure contraire sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 7 MII 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,


François Xavier KATALI.-


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDEOU.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de la
Fonction Publique et de la Pré-
voyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-

